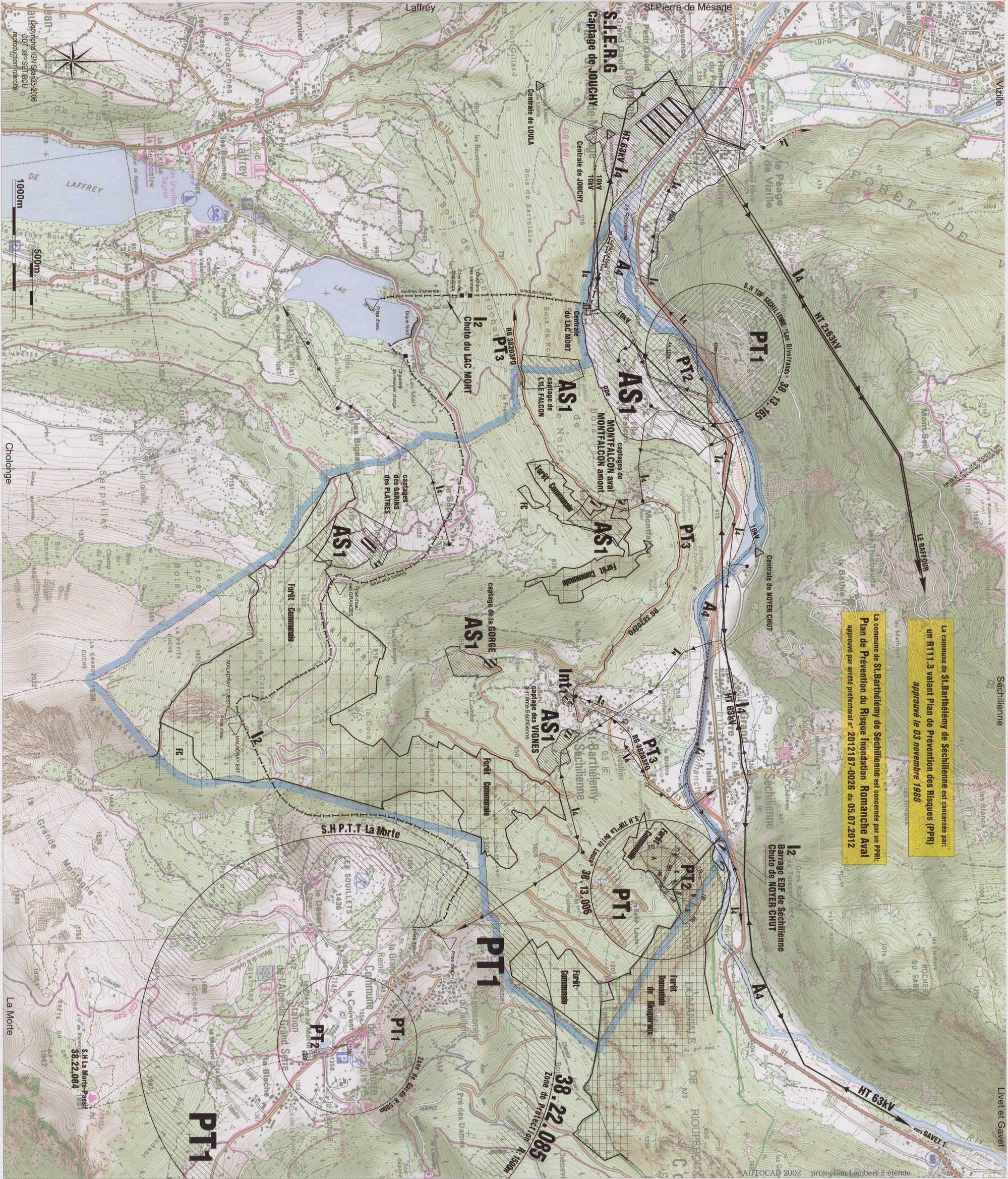


SYMBOLE CODE	INTITULE	SYMBOLE CODE	INTITULE
A2	Bois et forêts soumis au régime forestier	I1	Travaux d'aménagement hydraulique
A3	Forêt de cantonnement	I2	Construction et évolution de ripisylves
A4	Terrains réservés des eaux d'irrigation	I3	Construction de ponts
A5	Terrains réservés des eaux non domaniaux	I4	Transport de gaz
A6	Carrières publiques et eau potable	I5	Transport de produits chimiques
A7	Carrières publiques (ZP)	Int1	Voyage des canalisations
AC1	Protection des monuments historiques	PM1	Installations sportives
AC2	Protection des zones et monuments naturels	PM2	Installations scolaires
AC3	Reserves naturelles	PT1	Protection contre les perturbations électromagnétiques
AC4	Protection du patrimoine architectural et urbain	PT2	Travaux de réhabilitation
AG1	Fondations - Ouvrages militaires	PT3	Protection contre les séismes
AG2	Fondations - Ouvrages militaires	T1	Centres de loi
AG3	Fondations - Ouvrages militaires	T2	Stade de manifestations
AG4	Fondations - Ouvrages militaires	T3	Aménagement de ballades
AG5	Fondations - Ouvrages militaires	T4	Aménagement de séjours
AG6	Fondations - Ouvrages militaires	T5	Aménagement de séjours
AG7	Fondations - Ouvrages militaires	T6	Aménagement de séjours
AG8	Fondations - Ouvrages militaires	T7	Aménagement de séjours
AG9	Fondations - Ouvrages militaires	T8	Aménagement de séjours
AG10	Fondations - Ouvrages militaires	T9	Aménagement de séjours
AS1	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS2	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS3	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS4	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS5	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS6	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS7	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS8	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS9	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
AS10	Prévisions de protection des zones sensibles et militaires		
EL1	Zones d'habitat		
EL2	Zones d'habitat		
EL3	Zones d'habitat		
EL4	Zones d'habitat		
EL5	Zones d'habitat		
EL6	Zones d'habitat		
EL7	Zones d'habitat		
EL8	Zones d'habitat		
EL9	Zones d'habitat		
EL10	Zones d'habitat		

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date code	nature
28.06.84	Mise à jour pour procédure "Porter à la Connaissance"
09.08.84	AS1 Modifications pour envoi complémentaire au "Porter à la Connaissance" (Carréages de Falcon - Montfalcon - Sapey (Faldes et Gains) - Vignes - Gorges)
26.04.85	PT1, PT2 "Les Rioliands"
23.01.86	PT1, PT2 Mise à jour pour Arrêt du P.O.S (Adjonction S.H.38.22.085)
17.03.00	A1, A2, A3 Mise à jour pour reprise Elaboration du P.O.S
16.10.13	PM1 Mise à jour pour Elaboration du PU R111.3 avec règlement, venant Plan de Prévention des Risques (PPR) - Annexe 03.11.1988 Suppression code A1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A2 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A3 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A4 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A5 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A6 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A7 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A8 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A9 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code A10 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS2 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS3 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS4 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS5 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS6 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS7 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS8 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS9 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code AS10 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL2 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL3 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL4 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL5 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL6 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL7 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL8 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL9 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code EL10 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code I1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code I2 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code I3 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code I4 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code I5 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code Int1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code PM1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code PM2 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code PT1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code PT2 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code PT3 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T1 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T2 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T3 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T4 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T5 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T6 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T7 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T8 pour les forêts soumises au régime forestier. Suppression code T9 pour les forêts soumises au régime forestier.



La commune de St-Barthélemy de Séchillienne est concernée par un PPR: un R11.3 variant Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé le 03 novembre 1988

La commune de St-Barthélemy de Séchillienne est concernée par un PPR: Plan de Prévention du Risque Inondation - Romanche Aval approuvé par arrêté préfectoral n° 2012187-0026 du 05.07.2012

12 Barre EDF de Séchillienne
Chute de NOYER CHUT

38.22.085
Zone de Protection R.150km